

QUELQUES EXEMPLES D'AVANTAGES

Les organisateurs d'activités culturelles, sportives ou de loisirs qui acceptent la carte sont libres de choisir les avantages qu'ils accordent. Il leur est par exemple proposé d'octroyer :

- * la gratuité ou les réductions de tarif pour la personne handicapée et/ou son accompagnant (ou interprète)
- * Un audio/visio guide gratuit
- * Des brochures ou plaquettes explicatives adaptées à différents besoins (en braille ou faciles à lire par exemple)
- * Des visites guidées adaptées (en langue des signes par exemple)
- * Une réduction sur les visites guidées
- * Des places accessibles et réservées
- * Un pass spécifique dans les parcs pour un accès plus aisé aux attractions
- * Etc.

LE PROJET EUROPEAN DISABILITY CARD EN QUELQUES MOTS

L'EDC veille à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Le projet répond à une demande des personnes en situation de handicap et des associations les représentant et s'inscrit dans le cadre d'une initiative de la Commission européenne qui a cofinancé le lancement de la carte.

Pour rappel, l'EDC a été développée et mise en œuvre au travers d'une collaboration entre les cinq institutions belges chargées de mener la politique en matière d'intégration des personnes handicapées. Huit Etats membres de l'UE participent au projet de développement de cette carte : la Belgique, Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Slovénie et la Roumanie.

CONTACT & INFORMATION

Plus d'informations sur la page internet du projet (+ brochures en « facile à lire » et vidéos en langue des signes) :

> <http://www.eudisabilitycard.be>

Pour des renseignements plus précis sur l'accessibilité et les aménagements prévus pour les personnes en situation de handicap dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs :

- Le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles) : www.cawab.be
- Toegankelijkvlaanderen: www.toevla.be
- Access-i : www.access-i.be
- UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) : <http://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/lesamenagements-raisonnables-en-10-brochures>



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne



EUROPEAN DISABILITY CARD

UNE CARTE POUR UN MEILLEUR ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS

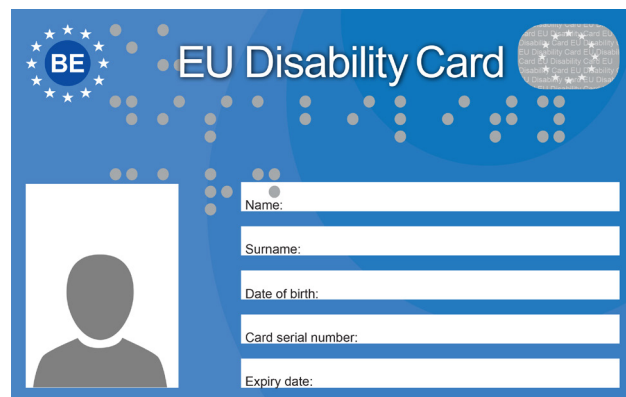




QU'EST-CE QUE L'EUROPEAN DISABILITY CARD (EDC) ?

Une carte qui :

- * favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, au sport et aux loisirs
- * offre une série d'avantages dans ces domaines



QUI PEUT OBTENIR LA CARTE ?

Toute personne qui est reconnue ou qui bénéficie d'une aide auprès d'une des 5 institutions belges chargées de mener la politique en matière d'intégration des personnes handicapées



COMMENT OBTENIR LA CARTE ?

Vous pouvez demander la carte EDC auprès de l'une des 5 institutions belges chargées de mener la politique en matière d'intégration des personnes handicapées.

Cette carte est gratuite. En cas de vol ou perte, un duplicata gratuit peut être fourni une seule fois. Voici la procédure de demande de la carte EDC pour les personnes en situation de handicap elles-mêmes ou bien leur représentant légal. La procédure varie selon l'institution à laquelle vous vous adressez.

Prenez contact avec l'institution auprès de laquelle vous avez un dossier.

* Service Public Fédéral Sécurité sociale :

- Vous pouvez introduire votre demande soit
- via le formulaire en ligne sur le site du SPF Sécurité Sociale : www.handicap.belgium.be (rubrique 'Mes droits')
 - par courrier postal à l'adresse suivante : Service public fédéral Sécurité sociale Direction générale Personnes handicapées, Boulevard du Jardin Botanique 50 Boîte 150, 1000 Bruxelles.

* Agence pour une vie de qualité (AViQ) :

Vous devez vous adresser au bureau régional compétent en fonction de votre domicile (en personne, par téléphone, fax, mail). Pour connaître votre bureau régional, rendez-vous sur le site de l'Agence : www.aviq.be > [handicap](http://handicap.be) > et introduisez « code postal » dans le moteur de recherche.

* Service public francophone bruxellois (Service Phare) :

Vous pouvez faire votre demande en y indiquant les renseignements suivants : nom, prénom, date de naissance et numéro du registre national de la personne qui souhaite obtenir la carte et, si possible, le numéro du dossier Phare via

- courrier postal à l'adresse suivante : Service Phare, Rue des Palais 42, 1030 Bruxelles
- courrier électronique à info.phare@spfb.brussels
- téléphone : 02/800.82.03 (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- la permanence du Service Phare (du lundi au vendredi de 9h à 12h sauf le mercredi)

* Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (VAPH) :

Vous pouvez introduire votre demande via le guichet en ligne www.mijnvaph.be. Pour cela vous avez besoin de votre carte d'identité électronique, de votre code pin et d'un lecteur de carte.

* Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben (DSL) :

Vous devez vous adresser à votre personne de contact directe ou au bureau de la Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben. Vous trouverez les détails de contact sur le site web : www.selbstbestimmt.be



COMMENT ET OÙ UTILISER LA CARTE ?

- * Vous pouvez utiliser l'European Disability Card dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs (par exemple les cinémas, théâtres, musées, parcs d'attraction...).
- * Consultez les sites d'informations, publicités, flyers, etc. du lieu où vous vous rendez, ou contactez l'organisateur : il vous informera sur les avantages proposés aux personnes qui bénéficient de la carte.
- * La carte peut être utilisée en Belgique mais également dans l'un des 7 autres pays de l'Union européenne participants : Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Slovaquie et la Roumanie.
- * La carte est strictement personnelle. Ses avantages vous sont exclusivement réservés. Vous devez toujours être en possession de la carte pour bénéficier des avantages.

